

L'énergie électrique fait partie aujourd'hui des besoins de base de chaque individu, au même titre que l'eau.

Question ? doit-on raser les châteaux d'eau, qui ~~impactent et défigurent~~ les antennes relais, les poteaux électriques et téléphoniques, qui empêchent et défigurent nos paysages ?
DOIT-ON RASER LE CHATEAU DE TRIOU ?

la vie même des générations, les impacts sur la très diversité d'un ajout (éolienne, château d'eau, bâtiment industriel, panneaux photovoltaïques) sera toujours potentiellement néfaste.

(les déchets nucléaires, eux par contre, sont et seront là pour des siècles)
Aujourd'hui on fait pratiquement recycler et valoriser tous les matériaux

Ainsi je m'étonne de l'intérêt fondamental de la protection de la biodiversité de la part des anti éoliens

Se-sont ils, un jour, posé la question de l'arrachage des haies, de l'attribution massive des pesticides avec les répercussions sur le vivant ?

OBS 150
OCT 2018

en 2024, chaque territoire ou bassin de vie,
au travers de ses élus et citoyens doivent réfléchir
aux divers besoins ~~utiles~~^{avec divers} de ses habitants
l'énergie électrique ~~ses~~ moyens de production
~~dorment être~~ adaptatif à ~~ce~~ territoire ~~est~~
l'ésien, la méthaneclé et le photovoltaïque
sont réalisables

De même la sobriété, l'isolation de tous
les bâtiments publics comme privés sont
aujourd'hui incontournables

Les citoyens, collectivité doivent se former
à ces problématiques et décider collectivement
des différentes possibilités adaptées à leur
territoire (Nos amis Bretons le font,
pourquoi pas nous)

Nous ne devons pas laisser quel que ce soit personnes
influenter de aider pour le reste de la population
C'est entendu que l'on doit s'informer, réfléchir
et agir

la France a pris trop de retard, les Européens
doivent montrer l'exemple au reste du monde

Je considère que ce parc éolien
constitué de 4 éoliennes est adapté
au territoire concerné

Concernant le paysage de la bordure
il faudrait se rappeler de celui qui
existait avant le dernier remembrement

Alain Buron

